



Université
de Toulouse

Journée d'étude

Les enjeux de *l'open access* pour la recherche

Agropolis, Montpellier, 17 juin 2013

Open access et droit d'auteur

Sylvie Fayet, Urfist de Toulouse (PRES Université de Toulouse)

sylvie.fayet@univ-toulouse.fr

La propriété intellectuelle en droit français

**Quels
droits
?**

**Propriété littéraire et
artistique** : un droit *ab initio*
qui existe dès la création

Propriété industrielle : une
protection commerciale qui
s'acquiert

**Sur
quoi
?**

Œuvres de l'esprit
Logiciels

Bases
de
don-
nées

Procédés
de fabrica-
tion, objets
techniques

Des-
sins,
mo-
dèles

Mar-
ques

Obten-
-tions
végé-
tales

**Com-
ment
?**

**Droit
d'auteur**

Droits
voisins

Droit
*sui
gene-
ris*

Brevet

Dépôt

Certi-
ficat

**Pour
qui ?**

Créateur
de
l'oeuvre

Inter-
prète /
Pro-
ducteur

Con-
cep-
teur

Déposant

Précisions sur le champ d'application du droit d'auteur

- Il couvre « toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination » (CPI)
- Il couvre les œuvres **réalisées** : « « L'œuvre est réputée créée, indépendamment de toute divulgation publique, du seul fait de la réalisation, même inachevée, de la conception de l'auteur » (CPI) → **il n'y a pas de droit sur les idées pures**
- Il couvre la forme sous laquelle sont exprimées des idées et sont traitées des données, mais pas les idées ni les données elles-mêmes

Le droit d'auteur : deux composantes

Les droits moraux
protègent la qualité
d'auteur

→ **Droits :**

- de paternité
- au respect de l'œuvre
- de divulgation
- de retrait

Droit imprescriptible :
ne s'éteint jamais

Les droits patrimoniaux
encadrent l'exploitation de
l'œuvre

→ **Droits :**

- de reproduction (y compris photocopie)
- de représentation (y compris en ligne)

Droit limité dans le temps :
70 ans après la mort de
l'auteur

Passé ce délai, l'œuvre tombe
dans le **domaine public**

Exemption des droits patrimoniaux : exceptions légales

- **Pour des usages privatifs** : copie privée / représentation dans le cercle de famille
- **Pour certains droits** : droit d'analyse et de citation (courts extraits) / droit d'information / droit de rendre compte de discours publics
- **Pour certains genres** : pastiche, parodie, caricature / revues de presse
- **Pour certaines actions** :
 - établissement des catalogues de ventes judiciaires
 - reproduction par les bibliothèques, les archives ou les musées, à des fins de préservation pour le public ou de consultation par un public handicapé
- **Exception pédagogique** :
 - Accord national avec le CFC pour la reprographie dans les établissements d'enseignement
 - Conventions avec diverses sociétés de gestion collective pour permettre l'utilisation d'œuvres protégées dans l'enseignement et la communication scientifique



Université
de Toulouse

Un droit d'auteur, plusieurs interlocuteurs

Droit moral

Inaliénable → exercé par
l'auteur puis ses héritiers ou
représentants légaux

Cas particulier des travaux des
fonctionnaires : le droit
d'auteur est limité pour les
œuvres créées dans un cadre
hiérarchique (ex : cession des
droits patrimoniaux à
l'employeur pour une
utilisation de service public...)
Mais pas de restriction pour
les publications des
chercheurs et enseignants.

Droits patrimoniaux

Cessibles, et souvent cédés

Acteurs :

- les éditeurs (contrat
d'édition stipulant que
l'auteur cède ses droits
patrimoniaux)
- les sociétés de gestion
collective (mandatées
pour percevoir et répartir
entre ayant-droits une
rémunération globale)
- les auteurs (si pas de
cession contractuelle...)
- autres cessionnaires

Un autre système juridique : le *copyright*

Copyright = ensemble des droits d'exploitation d'une œuvre

Le *copyright* se rapproche des droits patrimoniaux ; principales différences :

- Le *copyright* s'applique dès fixation de l'œuvre sur un support ; on peut y ajouter, sans obligation, un acte d'enregistrement (démarche de dépôt volontaire)
- Le *copyright* est exclusif
- L'exemption de droits patrimoniaux est appréciée selon la notion de *fair use*, et non selon une liste fixée par la loi
- La durée de protection peut varier localement (50 ans minimum)

La convention de Berne (165 pays signataires) garantit la protection des œuvres d'un pays à l'autre et instaure un droit moral minimum (paternité et respect de l'œuvre), qui peut être limité dans le temps (durée minimale alignée sur celle du *copyright*)



Les contrats de publication

Cession totale ou partielle, exclusive ou pas, de droits à l'éditeur (en contrepartie du travail de publication et de diffusion qu'il prend en charge)

Copyright / Copyleft pour les contrats anglo-saxons

Points essentiels du contrat :

- la fourniture à l'éditeur d'un texte (et de matériaux d'accompagnement) libres de droits de tiers
- l'étendue de la cession (exclusivité ou pas, possibilité de réutilisation, délai...)

L'auteur est engagé par son contrat avec l'éditeur quant aux éventuelles reproductions / représentations de son texte



Université
de Toulouse

Contrat avec cession exclusive

(source : site de *La Revue des sciences de gestion* ,

http://www.larsg-revue.com/doc_journal/copyright/larsg_droits.pdf)

L'auteur autorise Direction et Gestion, compte tenu de la vocation de la contribution, à publier ou à faire publier tout ou partie de celle-ci et à procéder aux remaniements rédactionnels rendus nécessaires par le besoin d'harmonisation de l'ensemble de l'œuvre collective à laquelle l'auteur participe. L'auteur cède, à titre exclusif et définitif, à Direction et Gestion l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique sur sa contribution personnelle objet du présent contrat et conserve son droit moral étant précisé que l'auteur atteste que l'article n'a été publié ou n'est pas en cours de publication au profit d'une autre organisation. Cette cession s'effectue, en contrepartie de la parution à la demande expresse de l'auteur de ses contributions dans les publications éditées par la société Direction et Gestion, pour chacune d'entre elles, au fur et à mesure de leur création et de leur parution. Les droits patrimoniaux cédés comprennent notamment :

- les droits d'adaptation et notamment de traduction, de correction et d'évolution ;
- les droits de représentation, de reproduction, d'intégration même partielle et de diffusion directe ou indirecte sur un quelconque support d'information et/ ou de communication, électronique ou non, et par tous procédés actuels et futurs ;
- y compris par impression, reprographie, télécopie, télétransmission, télécommunication, transmission électronique, en format numérique ou autre, par e-mail, etc. ;
- et/ou sur publications, ouvrages, bases de données, internet (extranet ou intranet), et tout forme de réseau, sites, forums électroniques, produits multimédia, etc.
- le droit d'utiliser la contribution et ses adaptations pour la promotion de la société Direction et Gestion et de ses publication, ouvrages et autres produits, sous toute forme de support publicitaires, dépliants, affiches, fac-similés, bandeaux, liens hypertextes, etc.

Ces droits pourront être exploités par Direction et Gestion ou par un tiers concessionnaire pendant la durée de la propriété littéraire et artistique, en toutes langues et en tous pays, notamment dans *La Revue des Sciences de Gestion – Direction et Gestion des entreprises*.

L'auteur garantit à l'éditeur la jouissance des droits cédés contre tout trouble, revendication et évictions quelconque.



Contrat sans cession exclusive

(source : site de la revue *Langage et société*,

<http://www.revues.msh-paris.fr/vernumperio/contratCessionDroits.pdf>)

L'Auteur cède à la Rédaction, à titre non exclusif, l'ensemble des droits de reproduction et de représentation, qui pourront être exploités par la Rédaction ou par un tiers autorisé ou cessionnaire pour la durée de protection légale de la propriété littéraire et artistique régie par les lois française et étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures.

Sous réserve du droit moral du cédant et du droit de citation, la présente cession comporte pour la Rédaction :

- Le droit de reproduire ou de faire reproduire le contenu rédactionnel de la revue sur tout support imprimé.
- Le droit de reproduire ou de faire reproduire le contenu rédactionnel de la revue sur tout support d'enregistrement, actuel ou futur et notamment le disque, la bande magnétique, la disquette, la carte à mémoire, la diapositive, le microfilm, le CD Rom, le DVD Rom et de façon générale tout support numérique. Ce droit comprend en outre toute opération de stockage, transmission, téléchargement et déchargement.
- Le droit de représenter ou de faire représenter le contenu rédactionnel de la revue par tous procédés actuels ou futurs par fil ou sans fil et sur tous réseaux de diffusion des paroles, des sons, des textes et des images. Ce droit comprend la diffusion dans un réseau numérique tel que Télétel ou Internet ainsi que la mise à disposition du public de manière que toute personne puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'elle choisit.

Autorisation limitée

(source : site du Groupe Histoire, Architecture et Mentalités Urbaines
<http://www.ghamu.org/IMG/pdf/FormulaireOK.pdf>)

2. MODALITES DE LA CESSION

L'Auteur cède ainsi au Cessionnaire le droit d'édition en ligne de l'Œuvre, à l'exclusion de tout autre acte de reproduction sous d'autres formats, de tout autre droit de représentation et de tout autre droit de reprographie. L'Auteur pourra librement éditer ou faire éditer sa contribution sous toute autre forme.

L'Auteur accepte donc que son Œuvre soit diffusée sur le site www.ghamu.org et soit accessible, dans sa dernière forme modifiée, à tout utilisateur du site www.ghamu.org.

L'Auteur cède au Cessionnaire, à titre non exclusif, les droits suivants :

- Le **droit de reproduction** de son Œuvre sur tout support numérique, à des fins de conservation, et de diffusion sur le site www.ghamu.org. Toute reproduction et éventuelle diffusion sur support papier nécessitera l'accord express de l'Auteur
- Le **droit de représentation publique** de son Œuvre, par voie de diffusion et de mise en ligne, sur le site www.ghamu.org.

Politique des revues

Gradations :

- L'exclusivité totale de la cession des droits (conditionne la possibilité de réutiliser l'œuvre) sans exception
- Cession exclusive des droits mais accord de l'éditeur pour des réutilisations bien précises, notamment usage pédagogique, communication scientifique
- Cession exclusive des droits mais accord de l'éditeur pour un dépôt dans un réservoir d'archives ouvertes ; variantes :
 - Dépôt du pre-print avant soumission
 - Dépôt du texte relu et accepté mais avant publication
 - Dépôt de l'article avec mise en forme de la revue
 - Dépôt après un délai minimum
- Cession non exclusive
- Autorisation de publier mais sans cession de droits

L'exemple d'Elsevier

Authors rights & responsibilities

Indique très précisément les diverses modalités de réutilisation possible d'un article par son auteur

<http://www.elsevier.com/journal-authors/author-rights-and-responsibilities#>

Guide Ways to Use Journal Articles Published by Elsevier :

<http://libraryconnect.elsevier.com/sites/default/files/lcp0404.pdf>

Des outils pour concilier *open access* et politiques éditoriales

Négociations avec les éditeurs scientifiques et informations sur les politiques adoptées par les revues

- recensement international sur le site ROME0 : <http://www.sherpa.ac.uk/romeo>
- démarche similaire pour la France portée par le CCSD : programme Heloise <http://heloise.ccsd.cnrs.fr>

Modèles de documents juridiques permettant la diffusion dans des réservoirs d'archives ouvertes

- Exemples de contrat avec rétention partielle de copyright sur le site Copyright Toolbox : <http://copyrighttoolbox.surf.nl>
- Modèle d'addendum au contrat d'édition si nécessaire (modèle proposé par le consortium Science Commons : <http://scholars.sciencecommons.org/>)



Un exemple tiré de Romeo

www.sherpa.ac.uk/romeo/search.php



... opening access

Home • Search • Journals • Publishers • FAQ •

Publisher copyright policies & self-archiving

English | Español |

One journal found when searched for: **carnets de geologie**

Journal: [Carnets de Geologie](#) (ISSN: 1765-2553, EISSN: 1634-0744) [started 2002]

RoMEO: This is a **RoMEO green** journal

Listed in: [DOAJ](#) as an open access journal

Author's Pre-print: ✓ author **can** archive pre-print (ie pre-refereeing)

Author's Post-print: ✓ author **can** archive post-print (ie final draft post-refereeing)

Publisher's Version/PDF: ✓ author **can** archive publisher's version/PDF

General Conditions:

- Creative Commons Attribution-Noncommercial-Share Alike 2.5 License
- All post-prints automatically posted to ([HAL - Hyper Article on Line](#))
- Eligible UK authors may deposit in [OpenDepot](#)
- Published source must be acknowledged
- Publisher's version/PDF may be used

Mandated OA: Compliance data is available for [6 funders](#)

Copyright: [Author Information](#) - [HAL Policy](#)

Updated: 21-Jan-2011 - [Suggest an update for this record](#)

Link to this page: <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/issn/1765-2553/>

Published by: [Carnets de Geologie](#) - [Green Policies in RoMEO](#)

This summary is for the journal's *default* policies, and changes or exceptions can often be negotiated by authors.

All information is correct to the best of our knowledge but should not be relied upon for legal advice.



Université
de Toulouse

Un exemple tiré d'Héloïse

Détail de la politique d'archivage d'une revue

Revue	Nouvelles de l'estampe		
Support	Soumis	Validé	Version Editeur
Archives ouvertes	✓ Durée embargo :1 an	✓ Durée embargo :1 an	✓ Durée embargo :1 an
Site personnel	✓ Durée embargo :1 an	✓ Durée embargo :1 an	✓ Durée embargo :1 an
Intranet	✓ Durée embargo :1 an	✓ Durée embargo :1 an	✓ Durée embargo :1 an
URL de la revue	http://www.nouvellesdelestampe.fr/		
Libre accès immédiat	Certains articles disponibles en libre accès immédiat		
ISSN Version papier	0029-4888		
Domaines	Sciences de l'Homme et Société;		
Contact Editeur	Comité national de la gravure française 5, rue Vivienne 75002 Paris FR http://nouvellesdelestampe.fr		
Conditions d'accès, remarques ...	Les auteurs ont la possibilité de publier leur texte sous licence libre CC-BY-SA. Dans ce cas, la diffusion (toutes versions, en tout lieu) est possible sans embargo dès publication.		

Du côté des plateformes d'archives ouvertes

Le cadre reste celui du droit d'auteur ; l'open access n'a pas créé de nouveau dispositif juridique

- Vis-à-vis des éditeurs de revues, pas de droit spécifique ni d'exception juridique :
 - Hal : « dans le respect des politiques des éditeurs »
 - OATAO : « en cas de problème, tout document pourra être retiré de la diffusion sur le Web sur simple demande par mail dans un délai de 7 jours ouvrables »
- Du point de vue des auteurs, respect du droit moral au même titre que n'importe quelle autre publication
(Hal : « Dans un contexte de diffusion électronique, tout auteur conserve ses droits intellectuels, notamment le fait de devoir être correctement cité et reconnu comme l'auteur d'un document. »)
- En tant « qu'éditeur », un réservoir d'archives ouvertes bénéficie d'un droit non exclusif de représentation



Université
de Toulouse

Vers une publication libre de droits ?

Engagements des individus et/ou des institutions en faveur de l'open access, incitations fortes au développement des archives ouvertes, politiques nationales de l'IST...

University license : exemple de Harvard dès 2008

Science commons (sciencecommons.org) = application des licences *Creative Commons* à la publication scientifique

NB : L'auteur d'une ressource estampillée CC donne explicitement son accord pour une réutilisation de son travail, à des conditions qu'il détermine :

<http://creativecommons.org/choose/>

Question de l'extension du système aux données



Université
de Toulouse

Creative Commons

License Features

Your choices on this panel will update the other panels on this page.

Autorisez-vous les modifications de votre création ?

Oui Non

Oui, sous condition de partage dans les mêmes conditions.

Autorisez-vous les utilisations commerciales de votre œuvre ?

Oui Non

License Jurisdiction:

France

Selected License

?

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 France



This is not a Free Culture License. 

En conclusion



Université
de Toulouse

L'open access s'est jusqu'à présent inscrit dans les cadres juridiques existants. La question des droits d'auteur n'est pas la plus cruciale, mais elle alimente le débat de fond sur l'alternative qui se présente à la publication scientifique :

Le connu

Modèle économique
parvenu à sa limite

Evaluation par les pairs et
fonctionnement
« familial »

Figure de l'auteur plus
individualisée

Responsabilité éditoriale
forte

Les perspectives

Equilibres économiques à
trouver

Expérimentation de
formes de modération
et de validation

Communauté mieux
servie

Dilution de la fonction
éditoriale